

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 334 du 11 avril 1940 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 334

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme ministériel n° 89 du 9 mars 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 20 février 1940 étendant aux colonies le décret du 1 septembre 1939 relatif aux significations d'oppositions et de Cessions. le décret du 20 février 19140 relatif au conditionnement des cafés coloniaux: le décret du 2° février M0 relatif au reulement des échanges commerciaux franco-britanniques l'arrêté interministériel du 2» février 1940 relatif au reglement des échanges commerciaux franco-britanniques dans les colonies et territoires africains sous mandat : le décret du 2S février 1940 relatif à la gestion du domaine mobilier de l'Etat le décret du 28 février 1910 étendant aux territoires relevant du Ministère des colonies les dispositions du décret du 26 septembre 1999 relatif au service des jeunes vens sans nationalité: le décret du 2 février 1940 portant ouverture de crédits supplémentaires an budget de lu côte française des Somalis: le décret du 4 mars 1940 relatif aux crimes et délits contre la sûreté de Etat en ce qui touche la protection des ouvrages fortifiés et des établissements militaires et maritimes aux colonies le décret du 6 mars 1940 appliquant à plusieurs territoires et colonies le décret du 29 novembre 1959 modifiant l'article 10 du Code civil. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie, apres avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

Hubert DEscrrauers.